

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Boucher's Musical Journal, Montreal

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du couronné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arriérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc. 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, Libraires à Montréal
M. J. A. Langlaie, Libraire à St. Roch de Québec
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première } ABONNEMENT
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN.

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Ordinations à la Basilique Notre-Dame de Québec le 4 et le 5 mars courant.—Abolition de la taxe sur le tabac non manufacturé, cultivé dans la Puissance du Canada; les timbres à être apposés sur les billets promissoires, traites et lettres de change ne sont plus obligatoires; les droits imposés sur le thé et le café venant des pays qui les produisent sont abolis.—Ouverture de la 1ère Session du 5me Parlement de la Province de Québec; l'industrie agricole et les moyens de promouvoir le progrès agricole dans notre Province, seront un sujet de la plus haute considération de la part de nos députés à l'Assemblée Législative.—L'honorable M. Blizée Dionne ministre de l'agriculture et des travaux publics de la Province de Québec.—Emparons-nous du sol: Etablissement d'une nouvelle paroisse sous le nom de Ste-Philomène de Fortierville.—Nous des élèves du Collège de Ste-Anne, qui ont été les premiers dans le cours de février dernier.

Causerie Agricole : La fabrication du sucre d'érable.
Correspondances : Conférence sous le patronage du Cercle agricole de St-Alexandre de Kamouraska.—Publication d'un traité sur la culture du tabac.

Sujets divers : Les écoles de laiterie.—Un mot sur les jardiniers.
Choses et autres : Moyen d'éviter la contagion de la variole (picote).—Soins à donner aux vaches à cette saison de l'année.

Recettes : Un cheval couronné; moyen pour le guérir.—Moyen de chasser les poux chez le bétail.

A nos abonnés.—Nous avons commencé cette semaine à expédier par la poste des comptes pour abonnement à la Gazette des Campagnes; c'est ce que nous n'avions pas fait depuis le mois de mars 1879. Cette semaine quelques-uns de nos abonnés nous ont reprochés de ne pas leur envoyer leur compte d'abonnement chaque année, et avec raison. Cependant on croira que faire près de deux mille comptes n'est pas la besogne de quelques jours seulement, et que la chose nous est difficile quand nous avons à la fois à nous occuper de l'imprimerie et de la rédaction de la Gazette des Campagnes. Nous nous proposons de le faire à l'avenir. Quand nous avons expédié des comptes en mars 1879, plusieurs de nos abonnés nous ont demandé du délai, et la plupart de ceux-là ne nous ont pas envoyé ce qu'ils nous avaient promis. Nous avons besoin de ce qui nous est dû, et nous entretenons l'espoir que l'on tiendra à honneur de nous payer une dette aussi légitime.

Nous invitons nos abonnés d'avoir à enregistrer leurs lettres contenant du l'argent, pour plus de sûreté. Un reçu sera expédié dans le premier numéro de la Gazette publié après la réception de telles lettres.

REVUE DE LA SEMAINE

Ordinations.—Samedi, 4 mars, à 6 heures, dans la Basilique, St. Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec a fait les ordinations suivantes :

Sous-Diaconat : M. Daniel Moriarty, acolyte du Vicariat apostolique de Nebraska.

Diaconat : MM Louis Arthur Marchand, de St-André; Maxime Fillion, de St-Bernard; Henri-Arthur Scott, de St-Nicolas; Alexandre Eustache Maguire, de N.-D. de Québec; Jos.-Gustave-Charles Boulay, de N.-D. de la Couture (Le Mans); Jos-Alexandre Lefrançois, de Charlesbourg; P. Charles S. Gouin, des Grondines; Jos-Arthur-Nérée Gouin, des Grondines; Joseph Valin, de St-Augustin; Jean-Baptiste Thébault, de Ste Anne de la Pocatière; Charles Leclerc, de Kamouraska, et Alphonse-A. Tétu, de la Rivière-Ouelle.

Ils sont tous de l'archidiocèse de Québec.

Dimanche, à 6 heures aussi, dans la Basilique, les messieurs suivants ont été ordonnés prêtres :

M. Charles Leclerc de Kamouraska, et M. Alphonse A. Tétu de la Rivière Ouelle.

Le Révérend M. Charles Leclerc est nommé vicaire à St-Louis de Lotbinière.

— Sur les représentations de plusieurs députés à la Chambre des Communes, le Gouvernement de la Puissance du Canada vient d'abolir la taxe sur le tabac laissé en feuilles et cultivé dans notre pays. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Courrier de Maskinongé* :

"Le cultivateur pourra cultiver, récolter et vendre autant de tabac qu'il voudra, sans prendre de licence, sans payer un cent de droit, sans surveillance aucune. C'est la liberté illimitée de cultiver et vendre, tout comme les autres produits de la ferme. Une seule restriction est apportée: c'est qu'il le vende en feuilles, car s'il veut le rouler, il lui faudra payer 4 cents la

livre. Je n'ai pas besoin de vous dire ce que nous demandions, c'était d'enlever de la loi l'obligation si absurde de rouler le tabac. Cette déclaration a été accueillie en chambre par des bravos frénétiques. La culture du tabac n'intéresse directement que notre province, mais les arguments donnés antérieurement avaient été si positifs et si concluants, que toute la chambre a fini pour y prendre un vif intérêt.

"Ainsi le droit de 4 cents sur le tabac en feuilles va être aboli. Le Gouvernement, désireux de protéger le manufacturier du tabac canadien en même temps que le producteur, a réduit à 8 cents par livre, au lieu de vingt cents qu'il était.

"Le tabac étranger manufacturé paie vingt cents de droit au gouvernement. C'est donc une protection de 12 cents par livre pour le tabac du pays. Cela suffit pour lui assurer un marché avantageux. N'importe qui voudra acheter du tabac canadien pour le vendre à la manufacture, pourra le faire en prenant une licence qui ne coûtera rien.

"J'espère que de nombreuses manufactures de tabac canadien vont s'établir. Il en faudrait au moins une par trois comtés. La culture du tabac va s'améliorer et prendre de grandes proportions, et devenir une source de richesse pour le pays.

"J'attache à cette question une grande importance et vous vous expliquerez facilement pourquoi le gouvernement a hésité avant de l'aborder.

"La consommation du tabac canadien va diminuer celle du tabac étranger. Or ce dernier fournit près de \$2,000,000 au trésor. C'est un revenu de l'Etat qui va nécessairement diminuer, et l'on conçoit que les gouvernants ne seraient pas justifiables de diminuer à la légère les ressources à leur disposition pour faire marcher la machine gouvernementale. Puis le tabac, par un grand nombre, est considéré comme affaire de luxe, et c'est l'un des articles que l'on peut imposer sans injustice. Voilà le point de vue du trésor.

"J'insiste sur ce fait que le cultivateur va pouvoir cultiver et vendre son tabac en feuille sans taxe, sans licence, sans inspection ni surveillance quelconque, et que le manufacturier n'aura que 8 cents au lieu de 14 à payer par livre.

"A nous maintenant de profiter de cela, et d'établir des manufactures. De nombreux traités vont être publiés pour enseigner l'amélioration de cette importante culture."

Le mode de culture du tabac et de le préparer d'une manière convenable pour l'offrir en vente sur nos marchés, laisse beaucoup à désirer de la part de ceux qui se livrent à cette culture, et il serait nécessaire que nos Gouvernements fissent les frais de la publication de traités sur la culture du tabac. Comme le fait remarquer aujourd'hui un de nos correspondants, on ferait acte de justice en choisissant pour cela le traité publié par M. Ls-N. Gauvreau. Ce Monsieur qui a une expérience pratique sur la culture du tabac, serait disposé à publier une troisième édition de son traité sur la culture du tabac, considérablement augmenté, avec addition de nombreuses gravures dans le texte.

— Un Acte à l'effet d'enlever les droits sur les billets promissoires, traités et lettres de change a été sanctionné par Son Excellence le Gouverneur Général, et en conséquence à partir du 4e jour de mars courant

les timbres à apposer sur les billets promissoires, traités et lettres de change ne sont plus obligatoires. La taxe a été aussi enlevée sur le thé et le café venant des pays qui les produisent.

— Comme nos lecteurs le savent déjà, mercredi, 8 mars, avait lieu l'ouverture de la 1ère Session du 6ème Parlement de la Province de Québec. L'élection d'un président à l'Assemblée Législative n'ayant pas alors eu lieu, la lecture du Discours du Trône fut remise au lendemain.

En ce qui concerne l'agriculture et les industries qui s'y rattachent tout particulièrement, voici ce que nous lisons dans ce discours :

..... "L'industrie des mines, des bois, des phosphates, des sucrés, des beurres et fromages, subit en ce moment une transformation qui a déjà produit des résultats considérables, et mon gouvernement se propose de donner un nouvel élan à ce mouvement, par d'autres mesures d'encouragement, lesquelles tendront à assurer la prospérité générale, et à stimuler la colonisation de nos terres incultes.

"Parmi ces encouragements, se trouve d'abord l'institution d'une école des mines, sous la direction de professeurs recommandés, puis celle d'écoles spéciales, pour l'utilisation des produits de la ferme."....

Nous partageons pleinement les réflexions que fait notre confrère du *Courier du Canada*, à ce sujet. Voici ce que nous lisons dans ce journal :

"L'agriculture n'a pas été oubliée dans ce discours-programme.—On doit travailler à utiliser les produits de la ferme. Tant mieux donc, car il y a beaucoup à faire dans ce sens là. Une proposition que nous avons déjà faite est celle d'établir une ou deux écoles de laiterie, afin de rendre nos cultivateurs compétents dans la fabrication du beurre et du fromage.

"Le Gouvernement, toujours sur le même sujet, ne devrait pas oublier non plus de nommer quatre ou cinq conférenciers, afin de donner aux cercles agricoles déjà existants une vitalité plus grande encore. Il y a aujourd'hui de 25 à 30 de ces institutions, et il est impossible qu'un seul homme, malgré toute sa bonne volonté, puisse répondre aux demandes qui lui sont adressées.

"Le peuple est avide d'entendre ces conférenciers agricoles. Un étranger est généralement mieux apprécié, mieux écouté qu'un résident. Le proverbe qui dit "que personne n'est prophète dans son pays," n'aura jamais de meilleure application qu'en agriculture. Il ne faut pas cependant s'exagérer la portée de cet adage populaire.

"Une école des mines sera une excellente institution, pourvu qu'elle soit conduite par des hommes experts. Or, il n'y a personne dans la province qui soit apte à mener à bonne fin une œuvre aussi utile. Nous ne voyons que les Frères de la doctrine chrétienne qui possèdent dans leur ordre les éléments convenables pour mener à bonne fin cette institution...."

L'honorable M. Elzée Dionne, ministre de l'agriculture et des travaux publics.—Tout en regrettant la résignation de l'Hon. M. J. J. Ross à cette importante position, nous ne pouvons que nous réjouir de l'heureux choix que l'on a fait de son successeur. Personne plus que nous peut-être n'a été plus à même d'apprécier les bonnes dispositions qu'entretient l'Hon. M.

Dionne pour l'agriculture. Comme directeur de la société d'agriculture du comté de Kamouraska et de la société de colonisation établie dans ce même comté, il a été à même d'étudier les différents besoins de l'agriculture afin de la rendre prospère en en retirant le plus de revenus possibles.

L'honorable M. Dionne est avocat de profession et agriculteur par goût et par état. Il possède à Ste-Anne de la Pocatière des fermes superbes qu'il cultive lui-même avec tout le soin et l'habileté d'un agronome le plus accompli; très-souvent nous l'avons vu lui-même conduire ses champs, car il sait que cette opération n'est pas la moins importante sur une ferme, quoique ce soit celle à laquelle d'ordinaire on attache moins d'importance. Souvent, depuis que nous publions la *Gazette des Campagnes*, nous avons eu occasion de profiter de ses bons conseils en matière d'agriculture, qu'il se fait un plaisir de nous donner chaque fois que nous les réclamons.

Le nouveau ministre de l'agriculture et des travaux publics est fils de feu l'honorable M. Amable Dionne, ancien membre du Conseil Législatif, sous l'Union du Canada. L'honorable M. Étizée Dionne a fait ses études classiques au Collège de Ste-Anne. Les archives de cette institution nous apprennent que M. Dionne était un des élèves les plus distingués de son temps; il est le troisième élève du Collège de Ste-Anne, qui ait été appelé à remplir l'importante charge de ministre de l'agriculture.

Emparons nous du sol! — Dans la circulaire, au sujet de la colonisation, que Mgr l'Archevêque de Québec vient d'adresser au clergé de l'archidiocèse en date du 9 janvier 1882, nous voyons que dans le comté de Lotbinière, Sa Grandeur a bien voulu ériger en paroisse "Sainte Philomène de Fortierville," en arrière de St-Jean Deschailons.

A cette occasion et pour manifester leur joie, les résidents de cette localité ont tenu à honneur de remercier sincèrement Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, qui, avec la tendresse et la bonté toute proverbiale d'un père pour ses enfants, a daigné écouter leur humble demande et faire droit à leur requête.

Ceux donc qui habitent au fond des forêts, loin du prêtre, loin de l'église, n'ont donc rien à craindre, du moment qu'ils s'adressent à notre vénérable Archevêque, qui sait, avec sa sollicitude toute paternelle pourvoir à tous et aux intérêts de tous.

En même temps, les signataires de la requête adressée à Sa Grandeur désirent offrir leurs plus sincères remerciements au Grand Vicairé Légaré et à son digne frère, le Révd curé de Ste-Croix, qui fut choisi comme délégué en cette circonstance, pour constater si la demande formulée dans la requête était justifiable. Aussi, au Révd M. Tessier, curé de Ste-Sophie de Lévrard, qui est toujours prêt à donner son bienveillant concours lorsqu'il s'agit de propager la grande et belle œuvre de la colonisation, non-seulement dans sa paroisse, mais encore partout où ses éminents services sont requis.

Le Révd M. Pérusse mérite aussi sa part d'éloges pour son dévouement en cette circonstance, car on peut dire de lui qu'il a été l'âme de la grande œuvre qui vient d'être accomplie.

Les signataires de la requête ne veulent pas, non plus, oublier le Révd M. Guy (maintenant de St-Ge-

vais) qui, quoique jeune encore, a fait preuve de beaucoup d'énergie et a déployé un zèle à toute épreuve, faisant bien comprendre à tous que du moment que ce jeune ministre du Seigneur sera appelé à la gouverner d'une paroisse nouvelle, rien ne l'arrêtera dans la voie du progrès. On voit, par les éminents services qu'il a rendus, que le Révd M. Guy est appelé à grossir la phalange déjà si nombreuse des apôtres de la colonisation en tête de laquelle figurent avec tant d'avantage les noms des Révds MM. Labelle, Proulx et Lacasse.

Les signataires, étant maintenant certains qu'ils auront avant longtemps un prêtre au milieu d'eux, pour les guider dans leurs travaux et les encourager, croient avec assurance que tous les obstacles sont surmontés, et qu'ils n'auront plus à enregistrer que les succès croissants de leur paroisse qui, pour être nouvelle, n'en sera pas moins désireuse de rivaliser avec ses voisines plus âgées qu'elle, lorsqu'il s'agira des grandes questions de religion, colonisation et avancement dans la voie du progrès.

Les MM. King, propriétaires de la seigneurie de St-Jean Deschailons, ont beaucoup aidé aux signataires de la requête en consentant à concéder une partie de leur seigneurie, si Sa Grandeur voulait bien ériger en paroisse Fortierville.

Cet acte de leur part mérite les plus grands éloges et leur fait amplement honneur, car il est fort probable que sans cela, Sa Grandeur n'eût pas trouvé assez considérable pour une paroisse, la localité de Fortierville. Ces Messieurs ont aussi fait don du terrain où est érigée la chapelle et d'un autre grand terrain pour le prêtre, aussitôt qu'il y en aura un de résident.

M. Léopold Pérusse, de St-Jean Deschailons, reconnu depuis longtemps comme excellent et habile contracteur, étant aussi actif qu'intelligent possède toutes les qualités requises pour veiller à la construction de la nouvelle église, d'autant plus qu'il est encore jeune et enfant de la paroisse, et nous croyons que le choix ne saurait mieux tomber que sur ce monsieur, pouvant offrir toutes les garanties possibles lorsqu'il s'agira de la construction de la susdite église. — *La Concorde*.

Collège de Sainte-Anno.

Noms des élèves qui ont été les premiers dans le cours du mois de février 1882.

COURS CLASSIQUE.

RHÉTORIQUE. — *Version grecque*: Edouard Richard; — *Histoire littéraire*: Emile Poirier; — *Thème latin*: Edouard Richard; — *Toutes les matières réunies*: Augusto Taschereau (2 fois), Emile Poirier.

BELLES-LETTRES. — *Composition française*: Joseph-Télu-Bertrand; — *Version latine*: Narcisse Desgagnés; — *Thème latin*: Narcisse Desgagnés; — *Histoire moderne*: Joseph-Télu-Bertrand; — *Toutes les matières réunies*: S. Pelletier (2 fois).

VERSIFICATION. — *Composition française*: Edouard Bornier, Edouard Provencal; — *Thème latin*: Téléphore Roy; — *Version grecque*: Arsène Hudon; — *Toutes les matières réunies*: Téléphore Roy (2 fois), Arsène Hudon.

MÉTHODE. — *Thème latin*: Ludger Dumais; — *Version latine*: Pierre Vézina; — *Toutes les matières réunies*: Ludger Dumais (3 fois).

COURS COMMERCIAL.

QUATRIÈME CLASSE.—*En français* : Thomas Dionne (2 fois), Georges Lavoie ;—*En anglais* : Michel Chamberland (2 fois), David Chénard.

TROISIÈME CLASSE.—*En français* : Herménégilde Faucher (2 fois), Endore Roy ;—*En anglais* : Herménégilde Faucher, Arthur Dessaint, Endore Roy ;—*Arithmétique* : Herménégilde Faucher, Arthur Dessaint.

DEUXIÈME CLASSE.—*En français* : Armand Pronlx (2 fois), Robert Sasseville ;—*En anglais* : Armand Pronlx (3 fois) ;—*Arithmétique* : W. A. Boswell.

PREMIÈRE CLASSE.—*En français* : Magloire Lévesque (3 fois), François Benoit.

CAUSERIE AGRICOLE

LA FABRICATION DU SUCRE D'ÉRABLE

À la fin de mars commence la fabrication du sucre d'érable, dont l'importance grandit tous les jours avec l'augmentation de notre population et la destruction de nos forêts. Cependant nous n'attachons pas assez d'importance à cette industrie, car dans plusieurs endroits de la Province, le succès obtenu dans la fabrication du sucre d'érable laisse aussi à désirer. L'outillage a été considérablement perfectionné. Mais cette amélioration propre à donner au sucre une plus grande valeur par sa bonne qualité et sa belle apparence, ne s'est produite que dans un petit nombre de comtés, et pour cette raison nous croyons devoir donner ici les méthodes les plus recommandables, au moment où on va commencer la fabrication du sucre, de manière à permettre aux cultivateurs de se pourvoir de suite de tout l'outillage indispensable à une bonne fabrication.

Nous empruntons ces intéressants détails au *Courrier du Canada* :

L'érablière.—Avant tout il faut apporter le plus grand soin à l'entretien des érables, en enlevant ceux qui seraient atteints de chancre, mal conformés, ou trop près les uns des autres et se nuiraient mutuellement, tout en rendant la circulation difficile. Toutes les jeunes pousses superflues doivent être rigoureusement coupées ou arrachées ainsi que les arbres d'essences différentes. Cet entretien de l'érablière est de rigueur de la part des cultivateurs qui veulent obtenir les plus beaux résultats.

Chaudières.—Les auges en bois ont plusieurs inconvénients qui les ont fait abandonner pour les chaudières. Les auges donnent un mauvais goût à l'eau d'érable, facilitent son évaporation par le moindre vent et reçoivent toutes les feuilles qui tombent de l'arbre. Ces auges sont de plus en plus mauvaises à mesure qu'elles vieillissent lorsqu'elles ne sont pas écartées. La fabrication des chaudières de fer blanc est très facile et peut se faire par les cultivateurs eux-mêmes pendant le mois qui commence.

Gouttières.—Elles se font généralement en bois mais nous recommanderions de les faire en fer blanc. On peut employer à cela les retailles des chaudières, coupées 3 ou 4 pouces de longueur et un pouce et demi de largeur à un bout et un pouce à l'autre. Le bout le plus large est affilé sur la moule puis façonné en forme de gouge au moyen d'un maillet et de deux bois durs dont l'un est creusé en gouttière et l'autre

arrondi, de manière à s'ajuster; ces gouttières sont enfoncées dans l'écorce au marteau.

Charroi de l'eau d'érable.—Il se fait avec une voiture et un tonneau traînés à bras ou par un cheval. Le charroi à bras est trop fatiguant et trop long, et si la sucrerie est bien entretenue et nette de toutes broussailles un traineau étroit pourra facilement circuler dans toutes les directions. Près de la cabane à sucre est un immense tonneau servant de réservoir et muni d'un robinet garni d'un petit tuyau débouchant dans les chaudières à évaporer de manière à les entretenir continuellement par un petit courant de sève.

Appareils à évaporation.—Généralement on emploie des chaudières soit en fonte soit en cuivre. Le fer noircit le sucre et doit être façonné pour donner un bon résultat; les chaudières en cuivre doivent également être étamées. Les chaudières sont placées au milieu de la cabane et dans ces circonstances il faut beaucoup de bois pour obtenir l'ébullition. Il serait plus économique d'employer quelques briques, même à sec, à construire une espèce de canal recouvert par trois chaudières. Le premier recevrait le plus gros feu et le reste de la chaleur serait utilisé au profit des deux autres avant d'arriver à la cheminée ou au tuyau destiné à donner du tirage à cette espèce de fourneau et à donner un passage à la fumée. La conduite de ces trois chaudières demande une attention toute particulière. L'eau d'érable est d'abord versée du réservoir dans le premier chaudière placé près de la cheminée et le plus éloigné du foyer. Ce chaudière est le plus grand et doit être continuellement rempli. Il reçoit un peu de chaux, puis on enlève les écumes à mesure qu'elles se présentent à la surface. Après que la sève a été quelque peu concentrée, elle est versée dans le second chaudière, dont les écumes sont jetées dans le premier. Arrivée à une consistance sirupeuse l'eau d'érable est enfin transvasée dans le dernier chaudière après avoir passé à travers des sacs de flanelle placés au-dessus. Les tissus de laine, s'ils sont neufs, devront être ébouillantés à plusieurs reprises, lavés et séchés à l'air libre, autrement ils communiqueront au sucre une saveur très désagréable. Là le sirop est amené à une concentration convenable pour la cristallisation.

Aux États-Unis on emploie avec succès, pour évaporer l'eau d'érable, de grands "bacs," faits avec une feuille de tôle de huit pieds sur quatre cloués sur deux montants, formant côtés, en madriers de 8 pieds de longueur sur six pouces de hauteur et arrondis à leurs extrémités. Ce "bac" forme le dessus d'un fourneau bâti en mortier et de trois pieds de largeur seulement, de manière à laisser six pouces de chaque côté pour appuyer le "bac." À un bout du fourneau est un tuyau servant de cheminée, donnant un tirage suffisant, à l'autre bout est le foyer. À un coin du "bac" se trouve un robinet pour laisser couler le sirop dans le chaudière où se fait le sucre. Avec cet arrangement l'évaporation marche avec une vitesse étonnante et avec une grande économie de combustible; nous le recommandons tout particulièrement à nos cultivateurs, vu qu'il donne de magnifiques résultats chez nos voisins.

Fin de la campagne.—Laver avec soin tout l'outillage et le mettre en sûreté; mettre les gouttières et

Les clous de côté, non seulement afin qu'ils servent l'année suivante mais encore pour que l'arbre après l'abattage n'ébrèche pas les haches ou les scies.

Cercle agricole de St-Alexandre de Kamouraska.

Monsieur le Rédacteur,

Je suis heureux de pouvoir me rendre au désir des membres du cercle agricole de St-Alexandre, et de vous assurer que votre récente lecture, qui les a si vivement intéressés, a grandement contribué à faire aimer et apprécier l'art par excellence de l'agriculture dans notre paroisse; aussi vous avez si bien su établir et démontrer la noblesse de cet art, et la somme de bonheur qu'il est destiné à procurer à tous ceux qui l'exercent avec raison et dévouement.

J'espère que vous ne priverez pas les cercles agricoles de la Province de l'avantage d'entendre votre lecture, qui ne peut qu'intéresser et instruire nos cultivateurs, et les convaincre de la nécessité de se liguier ensemble pour faire sans trêve et sans merci une guerre à mort à la routine que vous avez appelée avec tant d'évidence "le plus terrible des fléaux de notre agriculture."

Pendant plus de deux heures qu'a duré votre magnifique lecture, vous avez victorieusement réussi à prouver que l'agriculture est le plus ancien, le plus nécessaire et le plus noble des arts; que partout où l'agriculture est florissante, prospère, les peuples jouissent d'une paix et d'un bonheur que l'on cherche en vain dans toutes les autres occupations.

Tous les ans, la Législature Provinciale destine une somme assez considérable en faveur de l'agriculture, et je suis heureux de constater ici que le Gouvernement actuel n'entend pas s'arrêter en aussi bonne voie; qu'au contraire, il va résolument adopter de nouvelles mesures destinées à assoier le progrès agricole sur des bases solides et durables.

La députation entière se fera un devoir, comme un plaisir, de seconder les vues et les efforts si patriotiques du Gouvernement désireux d'encourager plus efficacement encore que par le passé, la classe agricole. Tous les vrais amis du pays applaudiront donc de tout cœur à la si heureuse détermination du Gouvernement, et chacun, dans la mesure de ses forces, l'aidera dans l'exécution des mesures devant assurer la prospérité future de notre Province, en assurant la prospérité et le progrès de l'agriculture.

Personne plus que vous, M. le Rédacteur, qui depuis près de vingt ans envers et contre tout défendez dans votre journal les intérêts agricoles, ne sera plus satisfait du résultat que votre patriotisme nous fait anticiper, et espérons que l'événement viendra confirmer nos espérances.

LE SECRÉTAIRE DU CERCLE AGRICOLE
DE ST-ALEXANDRE.

St-Alexandre de Kamouraska, 14 mars 1882.

Note de la Rédaction.—Nous remercions M. le Secrétaire du Cercle agricole de St-Alexandre, pour le bienveillant encouragement qu'il vient de nous offrir au nom de cette association. En effet, c'est un précieux encouragement que d'apprendre que nous avons pu intéresser et instruire les cultivateurs en faveur desquels nous aimons à employer nos modestes capacités. Nous sommes amplement récompensés, quand nous apprenons que l'on est tout empressé à mettre en pratique les bons conseils qui leur sont donnés par les conférenciers, comme on l'a fait à St-Alexandre en adoptant les suggestions de M. Ed. A. Barnard, par l'établissement d'une fromagerie et d'une buanderie à la fois, dans cette paroisse.

Nous ne doutons pas que les espérances qu'entretiennent les membres du Cercle agricole de St-Alexandre quant à l'encouragement à être accordé par le Gouvernement Provincial, à notre agriculture, ne reçoivent une complète réalisation; car nous avons la certitude que la députation rurale à l'Assemblée Législative est unanime à favoriser par tous les moyens possibles le progrès agricole, sans que l'esprit de parti y soit pour quelque chose. Il ne suffit pas seulement d'obtenir des encouragements de nos Gouvernements dans le but de faciliter les améliorations agricoles, mais il faut savoir en profiter; et les moyens d'en arriver là sont encore à trouver, parce que la majorité des cultivateurs se refusent pour ainsi dire d'entrer vigoureusement dans la voie des améliorations agricoles. La

cause serait gagnée si l'on pouvait compter sur la bonne volonté des cultivateurs à vouloir profiter eux-mêmes de tous les avantages qui leur sont offerts pour améliorer leur condition.

Correspondance

Monsieur le Rédacteur,

Je vois que le Conseil d'Agriculture de la Province s'est réuni à Montréal le premier mars. Ce Conseil, destiné à surveiller les progrès de l'agriculture en cette Province et à encourager les efforts faits pour l'amélioration de cette branche importante, pourrait bien, il me semble, s'occuper d'une question importante: celle du tabac canadien. Le gouvernement vient d'abolir les taxes sur le tabac, de telle sorte que le cultivateur va pouvoir semer, récolter et vendre son tabac comme bon lui semblera, sans qu'il ait besoin de formalités. Il ne s'agit pas rien que de dire: le cultivateur sèmera et vendra son tabac; il faut qu'il sache d'abord le cultiver, le préparer surtout, pour bien le vendre. Or, il est de fait aujourd'hui que nos cultivateurs sont peu au courant de la pratique convenable pour cultiver le tabac. C'est là l'opinion de M. député Vanasse, écrivant à M. le notaire Gauvreau de l'Isle-Verte pour lui demander de faire un ouvrage sur la culture et la préparation du tabac. Pourquoi le Conseil ne prendrait-il pas la chose en main, demandant soit au Gouvernement fédéral, soit à la Législature locale, la crédit nécessaire pour répandre dans les campagnes un traité sur la culture du tabac. Il y aura un choix à faire. Les membres du Conseil pourraient ils longtemps délibérer sur le choix, quand un de ses membres actifs, M. Gauvreau, est l'auteur d'un excellent traité sur la culture et la préparation du tabac?

Si l'on trouvait que le traité du notaire Gauvreau n'est pas assez considérable, il est encore prêt à le revoir et l'augmenter. M. Proulx, de Ste-Anne, qui en est le propriétaire actuel, peut se mettre à l'œuvre immédiatement et en donner le nombre d'exemplaires que le gouvernement voudrait.

Ainsi, il me semble que les honorables membres du Conseil d'Agriculture seraient dignes de louanges en prenant mon humble suggestion en considération. C'est une question importante.

Le Conseil d'Agriculture ne manquera pas à son passé, et s'il trouve moyen de voir un de ses membres récompensé de ses longs services à la cause agricole par l'encouragement que pourrait lui donner le gouvernement, il le fera de suite.

UN CULTIVATEUR.

Les écoles de laiterie.

A côté des écoles d'agriculture que le gouvernement provincial soutient déjà depuis plusieurs années il nous semble que des écoles de laiterie dans notre province ne seraient pas un luxe. Le vent est à la production du beurre et du fromage. On croit généralement que ce genre d'industrie est le plus favorable à la classe agricole. Nous n'entretions nous même aucun doute sur ce point. Et si quelqu'un en doutait, qu'il aille prendre des informations à bonne enseigne, c'est-à-dire aux fromagers, qui sont assez nombreux déjà dans notre province. Qu'on aille demander, pour ne citer qu'un exemple, aux cultivateurs de St Denis, quel rendement ils ont obtenu de leurs vaches pour les cinq mois de leur engagement vis-à-vis de la compagnie qui dirigeait leur fabrique.

Tous les cultivateurs sans exception seront unanimes à dire que chacune de leurs vaches leur a rapporté en moyenne de \$20 à \$27, c'est-à-dire une moyenne de \$23.50. N'est-ce pas là un beau résultat? Quo pouvaient ils espérer de mieux, quand par le passé ils ne pouvaient réaliser que \$10 à \$15?

Il est évident que les fromageries vont révolutionner notre agriculture, en forçant les cultivateurs à prendre plus de soin de leurs vaches, à porter plus d'attention aux pâturages. Ils devront donc diriger tous leurs

efforts vers un but : obtenir le plus de lait possible de leurs vaches, en les mettant dans les meilleures conditions, soit par rapport à la nourriture, soit par rapport au traitement en général.

Tout cultivateur intelligent, qui comprend son intérêt, doit donc surveiller sa laiterie avec le plus grand soin. S'il ne coopère pas à la fabrique, qu'elle s'appelle crèmerie ou fromagerie, peu importe. S'il s'est engagé à fournir le lait de ses vaches, qu'il remplisse les conditions de son contrat ; s'il croit de son intérêt de ne pas suivre l'exemple des autres, ce qu'à Dieu ne plaise, il doit encore s'efforcer de faire du bon beurre, mais du bon car l'heure ne tardera pas où le mauvais beurre, qui est très commun, soit dit sans vouloir blesser personne, n'aura plus qu'une valeur nominale sur nos marchés. Le consommateur, accoutumé au beurre de la crèmerie, ne voudra plus bientôt en acheter d'autre ; et nous en savons quelque chose par expérience. Lorsque le beurre fabriqué à la maison se vendait ici quinze cents, le beurre de crèmerie fabriqué à St-Denis trouvait un écoulement facile pour trente cents. Profit net de cent pour cent.

Le Gouvernement a donc eu raison l'an dernier d'ouvrir à St-Denis cette petite école de fromagerie et crèmerie. L'expérience de six mois a prouvé toute l'utilité de cette fondation. Bien qu'ouverte sous des auspices défavorables, l'école a certainement rendu de grands services. Plusieurs élèves sont aujourd'hui d'excellents maîtres et peuvent être mis à la tête de fabriques importantes.

Mais il y a encore un pas à faire, et nous espérons qu'il se fera. Il nous semble que des leçons d'agriculture ne seraient pas de trop à côté des leçons industrielles. L'industrie agricole repose après tout sur les saines notions d'agriculture. Pour former un agronome parfait, il faut embrasser tous les genres qui se rapportent à l'art, et ne pas se contenter du métier. L'agriculteur doit être autre chose qu'un manœuvre ; il lui faut de la théorie un peu, de la pratique beaucoup. Le meilleur moyen, croyons-nous, pour arriver à ces divers résultats, serait d'établir au moins une ferme école, avec de bons professeurs, sur une terre déjà améliorée. Ceux-ci apprendraient aux élèves la fabrication du beurre et du fromage, et les notions agricoles nécessaires à tout cultivateur qui veut s'enrichir. La chose est très facile ; dans quelques jours un homme intelligent peut se mettre au fait de tous les secrets de la laiterie, et en quelques mois il peut apprendre à bien cultiver, s'il a de bons maîtres. Il n'est pas nécessaire pour cela qu'il sache la physique, la chimie et le droit rural : il ne faut que de la bonne volonté et de l'intelligence.

Que le Gouvernement établisse donc une école de laiterie annexée à une ferme quelconque ; qu'il place à la tête de l'institution quelques bons agronomes comme nous en connaissons plusieurs, et il aura ainsi rendu un immense service à la cause agricole et à nos fromagers, qui pour le plus grand nombre ne connaissent qu'imparfaitement la branche d'industrie qu'ils veulent exploiter. — *Courrier du Canada.*

Un mot sur les jardiniers.

De toutes les professions créées par les besoins de l'homme, celle de jardinier demande beaucoup de soins

et d'attention ; toujours aux prises avec la nature, il faut souvent de l'intelligence pour lui faire produire les richesses végétales que nous admirons.

Souvent bons travailleurs, ayant des goûts simples, ils prétendent rarement à la renommée. Pendant longtemps, la routine d'une main, leurs outils de l'autre, ils n'ont fait avancer le progrès du jardinage qu'avec lenteur ; une innovation, si simple qu'elle fût, était impossible, tellement les préjugés étaient enracinés. Quelques uns cependant ont marqué leur époque par des améliorations plus ou moins sensibles ; ce n'est réellement que depuis ces derniers temps que l'horticulture s'est placée au même rang que les autres industries.

Ce qui a le plus contribué au perfectionnement du jardinage, ce sont d'abord les ouvrages et les journaux d'horticulture, les sociétés horticoles créées dans tous les centres, et dont l'élite formée d'hommes compétents a su donner une vive impulsion, ne faisant connaître les procédés nouveaux et en organisant les expositions d'horticulture, toujours admirées du public.

Les jardiniers, stimulés par ces concours, se voyant récompensés dans leurs efforts, voulant se surpasser l'un l'autre, ont cherché à améliorer leurs travaux, aidés par les propriétaires riches qui les employaient. Il en est sorti une génération nouvelle d'ouvriers plus habiles, ennemis de la routine, qui voudraient élever l'art des jardins au dernier degré de perfectionnement.

La profession du jardinier, quand on veut en remplir les devoirs, ne s'accorde guère avec les agréments de la vie ; aucun état n'est plus assujettissant. Chaque saison a ses travaux particuliers qui vous commandent impérieusement ; chaque travail même a son instant marqué que l'on ne peut remettre. Au printemps, différez la taille de vos arbres fruitiers, quand ceux-ci entrent en végétation, vous risquez de faire tomber les fleurs et d'abattre les jeunes bourgeons. Plus tard, si vous avez manqué l'époque, l'ébourgeonnement sera impossible ; il en sera de même pour le pincement.

Soyez une seule nuit sans couvrir les couches, ayant trop de confiance dans le temps, et qu'une gelée survenne, vos primeurs seront détruites sans ressources.

Manquez un seul jour d'arroser vos plantes, vos semis, lorsqu'au printemps le soleil darde ses rayons sur châssis et serres, vous êtes sûr de perdre en quelques heures le résultat de six mois de travaux.

Oubliez d'ombrer votre serre chaude à l'heure propice, de donner de l'air aux melons ou haricots au moment précis, vos primeurs seront brûlées ; de votre serre il ne restera que des plantes desséchées.

Toujours dans l'action et dans un cercle perpétuel de travaux divers, le jardinier doit avoir l'esprit présent à son ouvrage et, de plus, préparé à l'avenir. Il pense aujourd'hui à ce qui se consommera dans trois ou six mois même dans l'année suivante. Il se souvient qu'à une telle époque un produit a manqué, ce qui ne doit pas se renouveler. Il se rend compte, dans les parterres, de ce qui n'a pas réussi ; il en prendra note et devra savoir, six mois à l'avance, les plantes dont il aura besoin au printemps et tout l'été.

Si l'ouvrier aime son état, il n'aura jamais un moment libre. Toujours en guerre avec des ennemis sans nombre ; les uns apportés par l'air, d'autres cachés dans la terre. Ici, c'est l'altise qui mange un semis de crucifères (chou, navet, giroflée) ; là, c'est une plante

de fraisiers et de laitues que les vers blancs s'acharment à détruire. Ailleurs, ce sont les oiseaux qui mangent les premières cerises; plus tard, ce seront les mouches qui attaqueront nos plus beaux raisins, aidés par les moineaux et les limaces. Quel que soit leur nombre, le jardinier détruira tous ces ennemis et d'autres encore, et cela par des moyens divers, dont le plus sûr est la persévérance. Il en est cependant dont il lui est difficile de se défendre, ce sont ceux qui, ensevelis sous terre, semblent conspirer contre certains végétaux pour les anéantir.

La terre elle-même, loin de répondre aux intentions du jardinier, préfère souvent à nos plantes utiles des herbes préjudiciables qu'il faudra s'empresse de détruire, et qui renaîtront toujours, malgré binages et sarclages. Et les saisons! Quelle lutte perpétuelle pour protéger les plantes délicates, les arbres en fleurs et en fruits; tantôt préserver de la gelée les fleurs hâtives et les pousses naissantes et de la vigne, tantôt abriter des ardeurs du soleil les semis et les plantes, tuteur les jeunes arbres et les fleurs fragiles que le vent brisera; plus tard, garantir les cosches et les serres de la neige et du froid.

Je passerai sous silence ces contre-temps auxquels le jardinage est si souvent en butte, les longues sécheresses comme les grandes humidités.

Malgré toutes ces traverses, il y a peu de professions qui procurent plus de jouissance. Tout près de la nature, le jardinier qui aimera son art éprouvera toujours du plaisir à voir sa main produire de beaux fruits, des légumes de toute sorte et s'épanouir les plus belles fleurs des jardins. Si quelques jours lui sont durs, par contre il ne perdra pas un instant d'une belle journée; aussi sa santé morale et physique sera toujours à l'abri des maladies occasionnées par les industries des grands centres.

Le jardinier qui veut s'occuper l'esprit trouvera, dans les livres, de quoi se perfectionner. L'étude de la botanique lui fera trouver courtes les soirées d'hiver. Il approfondira sa science; car cette profession, qui n'est qu'un apprentissage continu, a besoin plus que toute autre des notions théoriques de nos maîtres. Aujourd'hui, l'art de bien cultiver les arbres, les fleurs et les légumes ne s'apprend plus par routine; il faut chercher dans les livres, dans les journaux spéciaux des idées de perfectionnement.

Le travail des jardins est si multiplié qu'il s'est divisé en plusieurs branches, formant des industries spéciales: l'arboriculteur se s'occupe que des arbres, le fleuriste de la culture des plantes, et le maraîcher de ces beaux légumes si appréciés sur nos marchés.

Le jardinier de maison bourgeois réunit ces spécialités, et doit les tenir à la même hauteur, c'est-à-dire produire aussi beau que le commerce, heureux s'il est à la hauteur de son travail et plus heureux s'il est apprécié de ses maîtres.—Henry FRAYE.

Choses et autres.

Moyen d'éviter la contagion de la variole.—Le conseil d'hygiène publique en France, donne les conseils suivants pour conjurer la contagion de la variole:

Après l'évacuation de la chambre contaminée par la maladie on placera aux quatre coins quatre terrines contenant chacune deux livres de chlorure de chaux et dans ce chlorure il sera versé environ une once d'acide chlorhydrique étendus d'un décilitre d'eau: la chambre devra rester fermée pendant qua-

rante-huit heures; elle sera immédiatement après lavée à l'eau phéniquée.

Le meilleur mode de désinfection des objets qui ont été en contact avec le malade consiste à les maintenir, quelques heures, dans une étuve à 115 degrés environ; si on ne peut exécuter cette prescription on prendra tous les linges, les matelas (enveloppe et laine), et on les submergera dans de l'eau phéniquée au centième.

Les meubles resteront exposés aux vapeurs de chlorure qui se dégageront du chlorure de chaux, pendant quarante-huit heures; les habits, robes, etc., seront suspendus dans la chambre pendant le même laps de temps.

Les balayures et les paniers de tonture qui auraient été arachés seront détruits par le feu et non jetés aux ordures.

En prenant toutes ces précautions, on peut être à peu près certain que l'on ne sera pas atteint par l'épidémie.—*Nouvelliste.*

Soins à donner aux vaches à cette saison de l'année.—Aux vaches prêtes à faire le veau, on donnera une nourriture saine et abondante; on alternera les fourrages secs avec de la farine de seigle ou de son de blé délayé dans de l'eau tiède, des racines mélangées de son à l'état sec également tièdes. Après le part on donnera à la vache une nourriture plus substantielle et moins rafraîchissante, surtout pendant les premiers jours. Il faudra éviter de donner des boissons froides à la mère, empêcher tout refroidissement chez elle et ne pas l'exposer à des courants d'air qui, dans cette saison et surtout après le vêlage, sont dangereux. Plus la vache donne de lait, plus elle demande d'attention et de soins; car plus que tout autre elle est sujette aux accidents. Après un mois de nourriture au lait pur, on commence à donner au jeune veau que l'on désire élever du lait crémé mélangé avec de la farine.

RECETTES

Un cheval couronné; moyen pour le guérir.

Chacun sait qu'un cheval couronné a perdu beaucoup de sa valeur, surtout si la couronne, comme cela arrive souvent, laisse des traces visibles. Pour éviter cet inconvénient, lorsque le cheval vient d'éprouver cet accident, reconduisez-le au pas jusqu'à l'écurie. Jetez des seaux d'eau froide sur la blessure pour la nettoyer parfaitement, sans l'irriter par aucune friction: essuyez ensuite avec un linge très-doux et mettez sur la blessure une couche d'environ un travers de doigt d'épaisseur de coton bien cardé; fixez le coton par une large bande de flanelle (et non de toile), recouvrez le tout d'une genouillère de peau, afin de prévenir les coups, mais sans la serrer trop.

Laissez reposer le cheval pendant trois ou quatre jours sans toucher l'appareil. Levez alors la genouillère et le bandage; enlevez ensuite, mais délicatement, le coton autour de la plaie, sans toucher la croûte qui se sera formée; promenez le cheval au pas, afin que la croûte ne se rompe; puis mettez une nouvelle couche de coton, sans enlever celui qui est adhérent à la croûte; remettez le bandage et la genouillère. En douze ou treize jours, la croûte tombe, et l'on voit dessous une peau nouvelle recouverte de poils, sans aucun changement même dans la couleur.

Moyen de chasser les poux chez le bétail.

On indique pour cela nombre de recettes. Une bien simple et sans danger est l'infusion du bois quassi. Achetez chez un pharmacien une demi livre de bois de quassi. Mettez-le dans un vaisseau et jetez dessus de l'eau froide ou tiède. On peut se servir de cette infusion aussitôt qu'elle est devenue amère, en frottant les parties de l'animal qui sont atteintes par les poux. Cette infusion n'est pas un poison; les animaux n'éprouveraient aucun danger à se lécher, lors même qu'ils ont été frottés avec cette infusion.—*Franco-Canadien.*

AGENT DE LIVRES, JOURNAUX, ETC.

223 RUE ST. JEAN, QUEBEC.

J. N. DUQUET, publiciste et agent général de publications Canadiennes, Américaines et Européennes. On peut voir les échantillons de plus de 27 ouvrages différents ainsi que le catalogue, à sa résidence, 223, rue et faubourg St. Jean, Québec.

Toute personne résidant en dehors de la ville, recevra sur demande le catalogue franc de port.

S'adresser à M. Duquet pour obtenir l'ouvrage intitulé: *Myr de St-Falier et P'Hôpital-Général*, 753 pages. Prix \$2.50 franc de port.

M. Duquet vient de recevoir une belle collection de livres de Paris. Une visite est sollicitée
25 février 1882.

CONTRATS DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS, adressées au Maître-Général des Postes seront reçues, à OTTAWA, jusqu'à MIDI, le

24 MARS PROCHAIN,

pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les conditions d'un contrat pour un terme de quatre années dans chaque cas, entre les endroits ci-dessous mentionnés, à partir du

1er JUILLET PROCHAIN.

BISSON et SAINTS-ANGES, deux fois par semaine ;
CASTELBAR et DANVILLE, six fois par semaine ;
CUMBERLAND MILLS et RIVER GILBERT, une fois par semaine ;
FATHER POINT et RIMOUSKI, six fois par semaine ;
FOX RIVER et GRANDE GREVE, trois fois par semaine ;
KINNEAR'S MILLS et LEEDS, trois fois par semaine ;
METIS et METIS ROAD STATION, douze fois par semaine ;
ST-DONAT et STE-LUCE, deux fois par semaine.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du contrat projeté seront en vue aux Bureaux de Poste ci-haut mentionnés, ou au Bureau du sousigné, où l'on pourra, aussi, se procurer des formules de soumission.

Bureau de l'Inspecteur des Postes, }
Québec, 1er février 1882.

WILLIAM G. SHEPPARD,
Inspecteur des Postes.

16 mars 1882.

AVIS

La Compagnie "Agricole Manufacturière" de Témiscouata demandera un acte d'incorporation à la prochaine Session de la Législature de Québec.

Québec, 2 Février 1882.

NOTICE.

The Temiscouata Agricultural and Manufacturing Company will apply for an act of incorporation to the next Session of the Quebec Legislature.

Québec, 2nd February 1882.

INSTRUMENTS ARAOIRES A VENDRE.

Charrues de différents modèles et de différents prix.
Trains auxquels on peut attacher toutes sortes de charrues-cultivateurs et des arrache-patates.
Herse circulaires faisant deux fois plus d'ouvrage que les autres.
Herse en fer, en trois et quatre sections.
Semoir Vessot, avec herse, rouleau et appareils pour semer la graine de mil.
Cultivateurs à un ou deux chevaux, ainsi que sarclours pour jardins, et leurs accessoires.
Faucheuses, les célèbres "Toronto" de Whiteley.
Moissonneuses, "Toronto," de Whiteley, Faneuses, à un cheval.
Barattes, de Blanchard.—Manipulateur mécanique pour travailler le bœuf.

Arrache-souche.—Cribles ordinaires.—Cribles pour séparer toutes espèces de grains.

Semoirs à grains de jardin.—Charrettes à foin.—Tombeaux écossais.—Camion de Magasin.—Brouettes.—Houe ou pelle à cheval.—Laveuses de toutes espèces.—Tordeuse.—Presse à foin, etc., etc.

Assortiment complet de pièces *extra* à la disposition de ceux qui ont des réparations à faire à leurs machines.

Catalogues envoyés gratis.

S'adresser à

CHS. T. COTÉ & CIE.,
30, rue St-Paul, et 32 rue St-André, Québec.

GRANDE RÉDUCTION!

VENTE SANS RESERVE!!

RABAIS EXTRAORDINAIRE!!!

Le sousigné, ayant décidé de faire de grandes améliorations dans son magasin durant l'hiver, profite du temps des affaires d'automne pour offrir son immense fonds de commerce à une réduction considérable, pour ne pas dire sans exemple et qui défie toute compétition.

C'est une occasion favorable pour les messieurs du clergé et les communautés religieuses qui désirent fonder des bibliothèques paroissiales, ou pour faire leur approvisionnement d'hiver. Je viens leur offrir tous les articles nécessaires à une fabrique :

Vins de messe, Cierges, Encens, Registres, Ostensoirs, Calices, Ciboires, Encensoirs, Burettes, etc., etc., etc. Ainsi que toutes sortes de Bouquets pour autels, Papiers pour fleurs artificielles, Feuilles de toutes sortes, Apprêts pour fleurs.

MM. les marchands et MM. les commissaires d'Écoles sont aussi invités à profiter de ce rabais exceptionnel et à venir faire chez moi leur achat d'automne. Ils trouveront dans ma librairie tout ce qu'ils pourraient trouver dans n'importe quelle maison de commerce du même genre, avec l'assurance de payer à bien meilleur marché, spécialement pour les articles suivants: Classiques français et anglais, Papeterie de toutes sortes, Livres blancs pour la comptabilité, Fournitures de Bureau, Enveloppes, etc.

UN ESCOMPTE DE 10 POUR 100

sera accordé en sus de la réduction générale sur tout achat fait au comptant.

J.-A. LANGLAIS, Libraire,
177 rue St-Joseph, St-Roch, Québec.

AVIS AUX ACHETEURS.

Pour trouver n'importe quel article

A BON MARCHÉ

EN FAIT DE

MARCHANDISES SÈCHES

ALLEZ A LA

MAISON JACQUES CARTIER

LE

MAGASIN DU BON MARCHÉ

Vous serez toujours servis avec un seul prix.

H. GAGNON & CIE.,
No. 53, Rue de la Couronne, St-Roch, Québec.